L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 AVRIL 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, A. MARBY {Editeurs Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

JEUDI MATIN, 5 AVRIL.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par M. E. Murphy, sur la Levée, 1er district, au pied de la rue Lafayette—Farine, maïs, avoine, son et foin—Aussi, à la Bourse St-Charles—Propriétés dirigées de la succession Dominique F. Burthe et de sa femme Louise Delord Sarpy. (Voir aux annonces)

Par F. J. Spear, rue de Chartres entre Conti et St-Louis—Plantes rares et fraîches. Aussi, rue Bourbon entre Quartier et Hôpital—Meubles.

Par J. B. Walton, à la Bourse St-Charles—Lot de terre sur le coin de la Métairie [de dist.] près du Parc.

Par C. F. Forstall, au coin de la rue Prieur et du Chemin du Bayou—Café, billard et installations.

Par E. Roger & Co. 45 et 47 Vieille-Levée. Vêtements, chaussures, chapeaux, chemises de toiles fines, crayons à ressorts, robes, jupons, etc. [illegible]

Par N. Vignié, à la Bourse St Louis—Propriété au coin des rues Dauphine et Roman. Propriété dans la rue [illegible] (Vente de succession.)

Par le Shérif à l'Hôtel de Cité—Deux terrains situés à coin des rues Bacchus et Terpsichore.

☞ N. Vignié, encanteur, vend aujourd'hui, à la Bourse St-Louis, pour le compte de la succession de Michel Kenney, un terrain avec les améliorations, à l'angle des rues Dauphine et Roman. Pour le compte de la succession d'Armand Simonnette un terrain avec les améliorations, dans la rue Morales, près la rue des Champs Elysées. Pour les détails, voir aux annonces.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Répartition gratuite de terres.

Le Congrès discute depuis plusieurs semaines le bill dit du *homestead*. Homestead, mot intraduisible en français, signifie une propriété rurale, un terrain avec ou sans habitation, le coin de terre où l'on élit domicile, où l'on vit avec sa famille. Le bill du homestead propose de donner à titre gratuit 160 acres des terrains appartenant au domaine public, à quiconque s'y sera établi et les aura cultivés pendant les cinq précédentes années. C'est là une mesure essentiellement démagogique que cherchent à exploiter les républicains noirs, dans un intérêt de parti, et qui, comme nous allons le prouver, ne profitera, si les chambres la votent, qu'à une certaine classe de spéculateurs. Aussi espérons-nous que le Congrès la repoussera.

Les terres publiques ont été et continuent à être l'objet de toutes sortes de combinaisons législatives. Il semble que nous soyons fatigués de nos richesses et impatients de les jeter aux vents. Nous avons déjà une loi de préemption [illegible] vertu de laquelle il est permis au premier venu de se découper dans les terrains disponibles du gouvernement un domaine de cent soixante acres, et de le conserver jusqu'au jour où la zone comprenant ce domaine est mise en vente. Le colon a alors le droit d'acheter, au prix de $1 25 l'acre, et de préférence à tout autre acquéreur, les cent soixante acres choisis par lui. Ce privilège constitue ce que l'on appelle le droit de préemption.

Le but de la loi était de favoriser les émigrants pauvres et de leur faciliter les moyens de se créer à peu de frais une propriété rurale. Mais la généreuse pensée du législateur n'a pas tardé à être pervertie par la fraudeuse intervention des spéculateurs et des industriels. La loi exige que les cent soixante acres de terrains soient cultivés, qu'une cabane y soit construite et qu'elle soit habitée trente jours au moins avant que le droit de préemption ne soit acquis.

Or voici ce qui arrive. Le domaine public est divisé en sections de 640 acres. Quatre individus choisissent chacun dans les terrains non vendus, 160 acres contigus qui, réunis, forment la section. Aux quatre angles de cette section de construisent, avec des troncs d'arbres, quatre cabanes de dix pieds de long sur huit de largeur, reposant à la pelle quelques pieds carrés de terre, y jettent une poignée de grains de maïs, et passent, dans ce simulacre de maisonnette, une trentaine de jours pendant lesquels ils se livrent aux plaisirs de la chasse. Puis ils se rendent au bureau des terres, et, témoins des quatre ainsi que son voisin, satisfont toutes les conditions exigées par la loi pour avoir sur les 160 acres leur droit de préemption ou de préférence. Les voici, l'acte de vente est signé et le marché est conclu.

Le colon a, au taux de $1 25 l'acre, de magnifiques terrains qu'il ne revend plus, mais qu'il revendra plus tard vingt et trente piastres. En attendant, le *log cabin* s'écroule, il est envahi par la mauvaise herbe et la broussaille [illegible].

[illegible]

Le bill proposé, au moyen du [illegible] par portions de 160 acres, tout le domaine public. Le Congrès ne possède pas ce droit, car les États n'ont cédé leurs terres au gouvernement général que pour fournir leur [illegible] de dépenses de l'administration [illegible].

[illegible]

Ce sont en effet les spéculateurs seuls qui bénéficieraient des dons du Congrès. Cent soixante acres de terres, aux prix établis maintenant par la loi, valent $200. Croit-on que cette chétive somme suffirait pour déterminer un fermier à [illegible] avec sa famille de l'Etat qu'il habite pour se transporter dans les solitudes de l'Ouest? Le déplacement lui coûterait si cher qu'un don de $200 n'aurait à ses yeux aucune valeur, et s'il l'avait, pour émigrer, des raisons déterminantes, il serait en mesure d'acheter ses 160 acres au lieu de les accepter à titre gratuit.

[illegible]

Est-ce là ce que l'on veut? Qu'on nous le dise franchement. La loi agraire a pu séduire des imaginations enthousiastes, mais elle n'a jamais fait que des dupes.

Nous regrettons que le Congrès consacre un temps qu'il pourrait employer plus utilement à la discussion du bill du homestead, et nous avons l'espoir que cette proposition de dépouillement cette absurde utopie qui enrichirait les spéculateurs au détriment de la nation, et ne serait d'aucun profit pour les citoyens pauvres et [illegible] ne sera jamais votée par les chambres.

HAVANE.—Le steamer *De Soto*, capitaine J. [illegible], est arrivé dans notre port hier matin, venant de New York et de la Havane. Il a quitté cette dernière ville le 3er courant. Il ne s'y faisait alors que très peu d'affaires, à cause des fêtes religieuses de la fin du carême. [illegible]

[illegible]

Le sucre est languissant. Le No 12 vaut de [illegible] réaux. Le stock est de 290,000 caisses tant à la Havane qu'à Matanzas. Le fret [illegible]. Change sur Londres 15 3/4 à 16 pour cent de prime; sur les Etats du Nord, de 3 1/2 à 3 1/2; sur la Nouvelle-Orléans, à courte échéance, de 3 1/2 à 4 1/2.

PETITE VÉROLE.—Cette affreuse maladie vient d'éclater à Mobile.

Le beau steamer de guerre *Powhatan* qui vient d'être construit à Gosport, en Virginie, a dû partir le 29 du mois dernier pour Vera-Cruz. Il est armé de quatre obusiers et d'un canon de très fort calibre placé sur pivot au milieu du pont.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles importantes de Washington.

CONGRÈS.

Washington, 4 mars. Hier, à la Chambre, le comité des bureaux de poste et des routes postales, a recommandé à l'unanimité de rétablir la malle que le steamship *Isabel* portait de Charleston à Key West.

Le comité de voies et moyens doit probablement rapporter un bill faisant une appropriation de $50,000 pour le service de la malle entre la ville de Charleston, Caroline du Sud, et Key West, en addition à la ligne postale déjà établie entre la Havane et Key West.

Hier, au Sénat, M. Green, du Missouri, a présenté un bill pour demander que William Medell, contrôleur du trésor, qui a violé les usages de ce département au sujet des comptes des prêts, soit remplacé dans la charge qu'il occupe.

Augustus Shell avant été assigné devant le comité chargé de l'examen des résolutions Covode, avait d'abord refusé de produire la liste des souscripteurs du fonds électoral de New York, mais il a admis plus tard qu'il avait vu le président et les membres du cabinet depuis son premier interrogatoire, et qu'il s'était décidé à produire la liste en question.

Lettre du cap Jarvis, au département de la marine.

Washington, 4 avril.—Une lettre qu'on a reçue du cap Jarvis, dit que le dernier bombardement de Vera Cruz a fait de grands ravages dans la ville, mais qu'il y a eu peu de victimes.

Il dit que le commandant du steamer français a fait ses excuses au sujet des expressions dont il s'est servi dans sa correspondance.

Prisonniers de guerre des Etats-Unis.

On n'a encore pris aucune détermination au sujet des prisonniers qui ont été capturés à bord des steamers *Gen. Miramon* et *Marquez de la Habana*.

Le département de la marine des Etats-Unis a chargé le judiciaire de l'examen de cette affaire. Le juge Black est en ce moment fort occupé à l'examiner.

Chemin de fer du Pacifique.

Washington, 4 avril.—Le comité pour le chemin de fer du Pacifique a arrêté que la route partirait de quelque endroit sur la limite de l'Etat d'Iowa, qu'elle se dirigerait sur le Missouri, et qu'ensuite on la prolongerait jusqu'à la route la plus proche et la plus convenable conduisant à San Francisco, ou jusqu'à la partie navigable de la rivière Sacramento.

Arrestation d'un témoin de Harper's Ferry.

Boston, Mass., 4 avril.—M. J. B. Sanborn a été arrêté à sa résidence à Concord, Mass., à une heure assez avancée de la nuit, par les officiers des Etats-Unis, et sur un ordre lancé au Sénat par le comité de Harper's Ferry.

Il règne une grande agitation dans toute la ville.

Sanborn a été repris par le peuple et retenu par lui jusqu'à ce qu'un ordre d'habeas corpus ait été lancé.

Cette affaire sera probablement portée devant la Cour Suprême de cet Etat.

Congrès

Washington, 4 avril.—Il y a eu en tout d'important dans la session des deux chambres aujourd'hui, on a simplement introduit des bills qui n'offrent pas un grand intérêt.

Grand incendie à Clarksville Ky.

Nashville, 4 avril. La grande factorerie de tabacs qui appartient à MM. Thomas & Co. a pris feu. Les flammes se sont étendues et ont détruit une partie de l'établissement occupé par MM. Larkin et Bradley et plusieurs autres bâtiments, on ne sait au juste le chiffre de la perte qui est très considérable.

Marché de New York.

New York, 4 avril. Il y a eu peu de changements aujourd'hui dans le marché au coton. La demande a été modérée. Les ventes d'aujourd'hui sont estimées à 120 balles; le middling Uplands est coté de 11 à 11 1/8 cts.

Le marché à la farine a été calme, les ventes du jour sont estimées à 9750 barils, la superfine vaut de $5 à $5 25.

Le marché au maïs est lourd, les ventes du jour s'élèvent à 11,000 boisseaux, de 70 à 80 cts.

L'huile lard vaut de 11 à 13 cts.

Le marché au porc a été lourd avec tendance à la baisse, le vieux mess vaut $17 50 le baril, le nouveau se vend $17 75 le baril.

Le marché au café est calme, nous termes aux prix antérieurs.

Le marché aux mélasses calme. Le Porto Rico [illegible] de 38 à 50 cts le gallon. [illegible]

Marché de Cincinnati.

Cincinnati, 4 avril. [illegible]

[illegible]

Louisville, 4 avril. L'Ohio se tient à une hauteur de cinq pieds aux points dans le canal.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—Pendant les vacances de la Semaine Sainte, la direction de ce théâtre remanie son répertoire et prend toutes les mesures nécessaires pour terminer dignement la campagne théâtrale qu'elle a commencée [illegible].

[illegible]

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE.—La neuvième livraison du *Journal de la Société Médicale* a paru hier. Nous remercions au secrétaire de la société pour l'exemplaire qu'il a eu l'obligeance de nous adresser.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

ASSASSINAT D'UNE FEMME ET D'UN ENFANT.—Un acte de barbarie sauvage a été accompli hier, dans une maison située rue Poydras, entre les rues St-John et Bassin. Les circonstances de cette affaire sont presque sans précédents dans les annales du crime. Un homme, âgé d'environ 65 ans, à l'air stupide et hébété, à demi aveugle, et qui se nomme William Hughes, s'est rendu coupable d'un crime qui coûte la vie à un enfant et aussi très probablement à sa mère qui n'aura peut-être pu survivre jusqu'à ce matin. [illegible]

[illegible]

Nouvelles diverses.

Voici une petite nouvelle de la Vénétie qui ne manque pas d'intérêt. Le lieutenant militaire de Venise vient d'établir un impôt dans les provinces vénitiennes s'élevant à la somme de 80 à 120 mille fr. Cet argent doit servir à l'entretien des *personnes suspectes internées en Autriche*. C'est le pendant de l'ordre du général Radetzki qui, en 1853, soumit à un impôt la ville de Milan pour subvenir aux dépenses des exécutions capitales et de la bastonnade.

On écrit de Londres:

"La reine se propose d'aller passer une quinzaine de jours à Berlin et sur le Rhin vers la fin de juin."

"M. Cobden est attendu à Londres dans la première semaine d'avril."

[illegible]

Le *Corriere mercantile* de Gênes du 9 mars publie la lettre suivante, adressée par le baron Ricasoli au comte de Cavour, et dans laquelle le chef du gouvernement toscan cherche à démontrer que le mouvement en faveur de l'annexion de la Toscane à la Sardaigne est un mouvement sincère et raisonné:

"Florence, le 4 mars 1860.

"Excellence, depuis dix mois, et l'on pourrait dire depuis dix ans, ce pays, sans oublier ses belles et glorieuses traditions, est animé d'un nouvel esprit qui l'a incité à vouloir s'unir aux Etats de S. M. L'idée de l'union est certainement une manifestation contre l'Autriche, mais l'on ne peut pas dire que le désir de s'unir à la Sardaigne soit un mouvement irréfléchi.

"A ce propos, il convient de relever un préjugé qui paraît très répandu en Europe, et qui entre comme un élément plus ou moins prépondérant dans l'opinion que se font les diplomates des sentiments et des vœux des Toscans. Un pays, disent-ils, riche de tant de traditions, dont l'histoire est belle et noble entre toutes, qui a toujours été fier de ses traditions et de son histoire, ne pourrait sans regrets se laisser absorber par un autre pays et perdre de bon cœur sa splendeur de personnalité.

"Nous ne nierons pas que cette manière de juger la question pourrait être exacte lorsque notre vie politique se restreignait à la commune, et les communes italiennes, arrivées à un degré de civilisation plus avancé que tous les peuples circonvoisins possédaient, avec le monopole du commerce et avec la perfection dans les arts la source de toutes les richesses. Mais depuis le seizième siècle cet état de choses a complètement changé.

"Des Etats puissants et homogènes se sont formés en Europe par des agrégations successives, et à côté d'eux l'Italie s'est trouvée faible parce qu'elle était restée divisée. Les découvertes modernes lui firent perdre le monopole du commerce européen, et il lui devint impossible de soutenir la concurrence avec les autres Etats.

"Jusqu'à nos jours les Italiens ont cruellement expié leur ancienne supériorité par quatre siècles de dépendance économique et politique. Il ne faut pas s'étonner que les Toscans, comme les autres peuples de l'Italie, aient cherché, pendant cette douloureuse période d'humiliation, quelques consolations dans les souvenirs du passé, et s'ils ont cherché à alléger le poids de leur servitude par le culte des arts et par une civilisation raffinée. Mais cette civilisation même devait leur rendre la servitude et l'infériorité plus intolérables, surtout quand cette servitude odieuse était imposée par l'étranger et quand cette infériorité venait de la prépondérance des autres pays.

"Si l'esprit municipal existait encore en Toscane, l'œuvre des siècles, l'oppression autrichienne et le mauvais gouvernement des princes l'auraient étouffé et détruit. Alors à ces tendances exclusives est venue se substituer une idée plus large et plus féconde, l'idée nationale. Et la Toscane, précisément à cause de sa civilisation avancée, devait chaudement la soutenir.

"Ce que l'on appelle chez les Toscans amour de leur propre autonomie, c'est l'amour de ces institutions qui ont fait l'admiration de l'Europe, institutions que la Toscane a possédées et qu'elle a fait fructifier, non point parce qu'elle était un Etat souverain et indépendant, mais quoiqu'elle fût un Etat petit, dépendant.

"La Toscane répugnerait assurément à se laisser absorber par un pays étranger, hétérogène, qui eût voulu l'assimiler à lui dans un état de barbarie relative; mais plus on la répute avancée dans la civilisation et jalouse de son privilège, plus on doit lui supposer l'intelligence des conditions de nature à sauvegarder et à faire valoir cette civilisation.

"La Toscane, comme les autres Etats de l'Italie, a dû faire la douloureuse expérience du peu de sûreté et de la stérilité des bonnes institutions dans les petits Etats; elle a vu dans un exemple une menace perpétuelle pour la civilisation, et ce que l'on qualifie d'amour de son autonomie est devenu en réalité le désir de s'agrandir et de se fortifier pour sa propre défense.

"En cet état de choses, où la Toscane pouvait-elle chercher les éléments d'ordre et de force compatibles avec ses besoins et sa nature? Dans le plein exercice et la large application des principes de 89, dont ce sera la gloire impérissable de Napoléon Ier d'avoir répandu les germes dans toute l'Europe, et celle de son auguste successeur d'avoir favorisé et protégé partout le développement et la fécondation; elle se trouvait enserrée dans le même territoire que l'Autriche, ennemie de tout progrès moral et civil des populations comprimées par elle avec le gouvernement de la cour romaine et avec le gouvernement de Naples, gouvernement que l'Europe a solennellement stigmatisé comme étant la négation de la civilisation.

"L'amour de ces nobles traditions se réunissait et se combinait avec l'instinct de sa propre conservation pour lui faire rechercher l'appui d'une force homogène. Cette force lui était imposée par son union avec le royaume sarde, entré loyalement et résolument dans la voie de la nationalité et de la liberté. Ainsi lui était garantie la conservation de ses traditions, leur développement et leur application à la vie civile et politique.

"Dans son union avec la Sardaigne, la Toscane trouvait les conditions d'ordre et de force qui garantissent la prospérité intérieure et le respect à l'extérieur, en assurant la stabilité des institutions et l'indépendance de la nation. Dans l'assujettissement direct ou indirect à l'Autriche, la Toscane reconnaissait la négation de ces conditions vitales de l'existence d'un peuple. Voilà comment l'idée de l'union était à la fois une manifestation contre l'Autriche et un élan raisonné vers la Sardaigne.

"Votre excellence vient de m'exposer les idées françaises touchant la question de l'Italie centrale. Je considère comme un devoir de loyauté de la part du gouvernement de répandre ces idées parmi les Toscans, et je suis sûr que l'appel que nous leur faisons par la voie du suffrage universel ne sera pas en contradiction avec le désir de l'empereur, dont sont aussi grande que nombreux les titres à la reconnaissance de ces populations et des autres populations de l'Italie.

"Tout en répétant à Votre Excellence que le gouvernement toscan ne pouvait pas assumer sur lui, vis à vis du mandat absolu de l'assemblée, la responsabilité d'une résolution définitive, je puis vous garantir que la pleine et absolue liberté du vote sera garantie de telle manière, que de l'urne du suffrage universel, sorte pure et nette, la manifestation de la volonté nationale. Votre Excellence pourra, si elle le juge à propos, communiquer ces considérations au baron de Talleyrand et en faire tel usage qu'il lui conviendra.

"Agréez, Excellence, les assurances de ma considération la plus distinguée.

"*Signé* B. RICASOLI."

Affaires Européennes.

On lit dans le *Journal des Débats* du 13 mars:

Le télégraphe nous transmet déjà les premières nouvelles du vote de la Toscane. Le vote a commencé hier matin à Florence avec solennité, et l'on croit plutôt lire la description d'une fête publique que l'histoire d'une journée de scrutin. Des dépêches analogues arrivent de Modène. Le *Daily News* en publie une autre sur le vote de Bologne. Jusqu'à présent les partisans de l'annexion pure et simple de toute l'Italie centrale paraissent devoir l'emporter.

[illegible]

"En 1848, la M. de Szemere dans sa *Question hongroise*, la Hongrie n'était pas inévitablement et généralement révolutionnaire, car d'un côté les paysans débarrassés par de l'émancipation civile et politique dont la Diète de 1847 venait à peine de les doter; d'autre part, grand nombre de hongrois ne pouvaient croire que l'Autriche, en combattant leurs idées libérales, n'eût pouvoir jusqu'à la suppression de leurs libertés. Mais à présent la Hongrie est universellement révolutionnaire, [illegible]

[illegible]

LE MASCARET.—Nous empruntons au *Journal de Rouen* du 13 mars les détails suivants sur le phénomène du mascaret:

[illegible]

"Après la barre, ses mystérieuse escorte de flots roulants et de vagues majestueuses, connues sous le nom d'*éteules*; puis enfin le fleuve grossi roulant à pleins bords, plus large et plus profond, complètement cette immense mise en scène, devant laquelle l'homme se sent atterré comme chaque fois qu'il se trouve en présence des forces agissantes de la nature.

"Nous le répétons, l'émotion a été vive, complète, générale. Avant l'arrivée de la barre, la foule était rieuse comme toutes les foules; après la manifestation de ce puissant phénomène, l'admiration l'avait presque rendue recueillie.

"Bientôt des signes trop éloquents vinrent ajouter à ce sentiment de justes appréhensions. Le fleuve emportait plusieurs arbres entiers que la barre avait déracinés. Ces arbres ont été retirés de l'eau par les employés des douanes.

Le Maréchal Reille.

L'empereur Napoléon Ier choisissait ses aides de camp parmi les militaires d'un mérite réel, souvent fort modestes, et qu'avec son immense faculté d'appréciation des hommes, il découvrait lui-même dans les rangs de son armée. Il leur fallait un jugement sûr, une bravoure éprouvée, des talents comme généraux, comme administrateurs et comme diplomates: car à chaque instant ils recevaient l'ordre de remplir des missions militaires, administratives, diplomatiques, missions délicates, difficiles et souvent de la plus haute importance.

C'est un des plus anciens et des plus honorables de ces aides de camp de Napoléon Ier, que la France vient de perdre dans la personne de S. Exc. le maréchal Reille.

Né en 1775 à Antibes, cet homme de bien qui devait arriver, par son courage et son mérite, aux premières dignités militaires, eut une existence des mieux remplies.

En 1792 il fut nommé sous lieutenant au 94e de ligne et se trouva aux premières affaires de la campagne de Belgique. Masséna le remarqua et voulut se l'attacher. Il l'emmena avec lui en Italie. Grâce aux services qu'il rendit, Reille obtint successivement et sur le champ de bataille, les grades de capitaine et de chef de bataillon. A plusieurs reprises le général Bonaparte le cita dans ses rapports. Promu adjudant-commandant ou plutôt au VII, Reille resta auprès du général en chef Masséna et prit une part glorieuse aux batailles de Zurich. Il se trouvait en France au moment du consulat. Bonaparte voulant envoyer un million à l'armée de Gênes et faire connaître au général Masséna qu'il allait lui-même franchir les Alpes, il envoya le jeune adjudant-commandant. La mission était difficile et périlleuse. Les aventures que dut courir Reille, les dangers qu'il affronta, l'intelligence, la force de volonté qu'il eut à déployer pour remplir cette mission, formeraient un chapitre de roman qui tiendrait du merveilleux. Il réussit cependant. Nommé général de brigade en l'an XI, il fut d'abord employé au camp de Boulogne, puis comme commandant en second des troupes sur la flotte qui partit de Toulon pour rallier les escadres; enfin, à la grande armée, au 5e corps, à la division Suchet.

En 1800, à la tête de sa brigade, il contribua à la victoire de Saalfeld; quelques jours plus tard, il reconnut le plateau d'Iéna, se distingua pendant l'affaire, et fut fait général de division sur le champ de Pultusck par l'empereur lui-même.

Devenu chef d'état-major général du 5me corps, Reille rendit à Ostrolenka d'immenses services. C'est à la suite du rapport qui fut fait à l'empereur de sa conduite, que Napoléon lui envoya le brevet d'aide de camp. Il assista, en cette qualité, aux batailles d'Heilsberg et de Friedland. Après Tilsitt, l'empereur le chargea d'une nouvelle et difficile mission à Stralsund.

Pour suivre pas à pas le brave et modeste Reille dans sa brillante et utile carrière, il faudrait passer en revue tous les grands faits de l'époque impériale.

De 1808 à 1812, soit comme commandant en chef en Catalogne, soit comme gouverneur de la Navarre, soit en Allemagne à Essling, à Wagram, soit dans le Nord à Flessingue, à Walcheren, l'aide de camp de Napoléon déploya de si brillantes et solides qualités, que l'empereur le désigna comme le plus apte à commander en 1812, après Salamanque, l'armée de Portugal. Le roi Joseph, battu à Vittoria, dut à Reille la conservation de son armée. Le général reçut alors le commandement de l'aile droite de l'armée d'Espagne du duc de Dalmatie. Avec ses troupes, il contribua, en 1813 et 1814, à nos derniers succès dans le midi de la France. En 1815, Reille était à la grande armée. Tout le monde sait la part glorieuse qu'il prit à l'affaire des Quatre-Bras et à la bataille de Waterloo. Reille ne déposa l'épée qu'après nos désastres.

On peut dire que pendant vingt trois ans, il ne cessa pas de combattre. Ce ne fut cependant que sous le gouvernement de Juillet qu'il obtint le bâton de maréchal. L'homme qui vient de terminer, à près de 85 ans, une carrière d'honneur et de gloire, a pris part à *cent quatre vingts batailles ou grands combats*, et Dieu sait ce qu'étaient ces combats et ces batailles sous le grand capitaine!

Décédée, hier à 5 heures de l'après-midi, à l'âge de 50 ans, dame CAPRISE DELERY, épouse de L. C. D'Orgenoy. Les Breton Les parents et amis des familles Le Breton, Deléry et Villars, sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie P. M.

Le convoi partira de chez le Dr Chs Deléry, son frère, rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis.

De la part de la famille.

Notice spéciale.

FRAUDE—AVERTISSEMENT.—Nous invitons tous ceux qui connaissent les vertus du CÉLÈBRE AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, les malades de toutes les parties du pays, à nous aider à découvrir et traduire devant les tribunaux les imitateurs de la préparation ainsi que leurs complices. [illegible] Chicago, à St Louis, à la Nouvelle Orléans, plusieurs imitations dangereuses de l'Amer de Hostetter et, comme les ports des consommateurs sont menacés, nous croyons devoir les en avertir par la voie de la Presse. [illegible]

Combien il est étrange

Qu'on fait ce qu'on ne devrait pas faire et qu'on néglige ce qu'on devrait faire. C'est une triste vérité qu'on a bien force de reconnaître. [illegible]

Cherry Expectorant de Woodman.

[illegible] WOODMAN & EMENT. En vente par tous les droguistes respectables du monde. 31 mars—6

ATTENTION!

APPRENEZ L'ANGLAIS!

Ne perdez pas de temps!

N. B.—Les personnes qui n'ont que peu d'argent à dépenser, doivent se procurer de suite.

Chez le Prof. BRETTE,

13, rue St-Charles.

N. B.—Dès la première leçon on [illegible] conversation générale [illegible]. 4 av—4t

AVIS.

☞ Le steamship DE SOTO, arrivé de New-York, est en débarquement à son wharf, au pied de la rue St-Joseph Premier District. Avis est donné aux consignataires [illegible]. JAS. CONNOLY & Co.

UNE institutrice française, très-habile pour la broderie et toutes sortes d'ouvrages, demande [illegible]

EN magasin et à vendre par les soussignés—20 barriques [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27 rue St-Louis.

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27 rue St-Louis.

BOUTEILLES—100 caisses bouteilles vides à Madère d'une grosse [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Cotton Planter, arrivé de Bordeaux [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

REÇU par le navire F. W. Brune de Marseille [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

PARFUMERIE, parfumerie [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

ENTREPOT DE TAPIS,

RUE DE CHARTRES, NO 19

[illegible] A. BROUSSEAU & CO.

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

[illegible]

REÇU par les navires "Pamelia Flood" et "Felicia," arrivés du Havre [illegible] J. S. CURIEN.

ATTENDU par le navire Victoria de Bordeaux [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 46, Vieille-Levée.

SOUS la cale de la Douane [illegible] X. LAMBERT, No 52, ancien 61, rue des Magasins.

EN magasin et à vendre par le soussigné—180 caisses Vermouth Noilly Pratt & Co; 100 paniers huile J. Plagniol de 22 onces; [illegible] X. LAMBERT, No 52, ancien 62, rue des Magasins.

Nouveau magasin de groceries.

CAMILLE LACOSTE

A l'honneur de faire savoir au public et à ses amis qu'il ouvrira un magasin de groceries, vins et liqueurs le 2 avril prochain, à l'encoignure des rues Royale et Dumaine.

On trouvera constamment chez lui un fait de groceries, conserves, vins et liqueurs, un assortiment aussi varié que bien choisi. 10 mars—30

TURCOTTE & BLANCAND

(Successeurs de A. Pepin & Co.)

MAISON ROUGE,

ENTRE LES DEUX MARCHÉS,

Le plus près du marché aux viandes, et le magasin JACKSON, Enc. Condé & Ste Anne

ANNONCENT à leurs clients et au public qu'ils font en ce moment l'ouverture d'un formidable stock de marchandises de printemps et d'été qu'ils offriront à des prix extrêmement réduits.

[illegible]

TURCOTTE & BLANCAND. 1mars

SELLE, SELLE, SELLE,

MAISON GUILBAUX & GIEFERS

191............Rue Royale............193.

VIENT de recevoir de France par le John Marich, une grande quantité de selles [illegible]

Aux voyageurs,

elle offre une grande quantité de malles à l'épreuve de l'eau, malles en cuir pour messieurs, aux dames de beaux malles françaises, sacs de nuit, valises, &c.

[illegible]

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

INAUGURATION DE LA STATUE DE CLAY

A UNE assemblée de cette société, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité:

[illegible]

AUG. LAROSE, Secrétaire. 5 av—jusq. 12

Société Louisianaise des Vétérans de 1814-15.

LES membres sont respectueusement invités à se réunir chez le président, dimanche prochain, 8 du courant, à 10 heures pour affaires importantes.

Par ordre du président. PHILIPPE LANAUX, Secrétaire. 5 avril

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans.

Anniversario de HENRY CLAY, e Inauguraçao da sua Statua.

OS membros da Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia [illegible]

ANTHONY SAMBOLA, Secretario. N. O., 5 de Abril de 1860.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

Anniversaire de la naissance de Henry Clay et inauguration de la Statue

LES membres de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance sont priés de se réunir au local accoutumé [illegible] Par ordre du Président, ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

SOCIETA ITALIANA

DI MUTUA BENEFICENZA

I MEMBRI che la compongono, sono invitati ad intervenire all' assemblea trimestrale, [illegible]

Per ordine del presidente ANGELO SOCOLA, Secretario.

La R. L. Eastile 21, sous la jurid. du sup. cons. pour l'Etat sout. et ind. de la Louisiane, procédera aujourd'hui à l'init. de pluss. prof. dans le local de la R. L. Etoile Polaire No 1, à 7 heures [illegible]. Par mandement du V. L. SIMON, Le Secrétaire. 5avril

[illegible] P. LEMAIRE, Secrétaire.

Anniversaire de la naissance d'Henry Clay.

BANQUET MAÇONNIQUE donné par les Maçons Ecossais de la Louisiane, [illegible]

Avis.

PENDANT mon absence de cette ville, M. James T. Dinnel, notaire public, [illegible] P. CUMA. 4 avril—1m

MAGASIN A LOUER.

RUE DU CANAL.

A louer, le magasin No 134, occupé actuellement par Mme Stillman. [illegible]

A vendre,

Une jolie résidence d'été à la Baie St-Louis [illegible] LOUIS F. MAXENT, 20, rue Toulouse. 4 av—1m

AVIS AUX DAMES

Célèbres POUDRES de TOILETTE de Lubin.

[illegible] F. F. HENRIQUEZ, J. WRIGHT & Co. F. P. DUCONGE.

COW PEAS—150 sacs, [illegible] CUCULLU & JULIAN.

VINS—80 barriques vin ordinaire, [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., No 36, rue de la Vieille Levée.

POUDRE A CANON [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

MOUTARDE [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., No 36, rue de la Vieille Levée.

MUSCADES [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

TIMES—Un grand assortiment [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., No 36, rue de la Vieille-Levée.

INDIGO—12 serrons Indigo de Guatemala [illegible] E. TROISOROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

TABAC—800 balles tabac de la Havane [illegible] E. TROISOROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

CONFITURES—32 caisses pâte et gelée de Goyave [illegible] E. TROISOROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

RHUM blanc et rhum coloré, en pipes, en débarquement du steamship Habana [illegible] E. TROISOROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1860.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Angeron Charles	Harduin Alfred
Bienvenu Jean	Henry François
Bogard Jean	Hoschtrasser Nicolas
Benoit Emile et Victorine	Legler François
Boulguy P. V.	Libon Gustave
Belon ou Belon Corine	Larreyle Jean
Bussard Jules	Labille Alexandre
Buissard Séraphin	Labernadie Jean
Chaix Jean	Larde Florentin
Casterie Jean, tailleur d'habits	Le Monnier Frédéric
Clément Charles	Lesseigne Jean et François
Chiesi Joseph	Mousseau Paul Hippolyte
Cadet Ferdinand Justin	Mazeau Marcellin
Carrillon Jean	Menein
Cornell François et Guillaume	Montaigut François
Cavelier Emmanuel	Marcheaux Laurent
Clavet Jean	Pralon Jean
Dominique Pierre Joseph	Pelet Mme née Geneve Davy
De Saint Martin Adolphe	Piquignot Joseph
Durand André	Penent Joseph
Des Pallieres Louis Martin	Pouillot Louis Pierre Narcisse
Duplech Jean	Peterson Julien
Duprat Jean	Pigeard Camille 2
Despres Armand	Rey Michel
Grandeimange Nicolas	Scholl François
Grandmont H. R.	Thierry Henri Auguste
Gerbaud Alphonse	Tenet Adolphe
Grote Joseph	Tribouillard, les époux
Gullois Amédée	Trebener Jean dit Gustave
Gauffreteau E.	Winter Christian

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 25, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 5avril

On demande à acheter

UNE bonne cuisinière, bien recommandée. S'adresser au No 12, rue de l'Union, au premier. 7 avril—6f

Lafitte & Deffarge,

133, rue Royale.

MONSIEUR le Directeur de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne, par une lettre du 5 mars 1860, autorise messieurs Lafitte & Deffarge à annoncer qu'ils sont nommés SEULS AGENTS à la Nouvelle-Orléans, de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne. Des échantillons pourront être mis à la disposition des GOURMETS. 2avril

A vendre par les soussignés.

100 barriques de vins vieux, divers crus
100 — de vin 1858 et 1856, divers crus
200 caisses de vins vieux de divers crus
200 — ordinaire
100 — absinthe suisse, diverses marques
50 paniers de vin de Champagne, Château Mareuil sur Ay, expédiés par ordre de Monsieur le Duc de Montebello, propriétaire.

LAFFITTE & DEFFARGE, 133 rue Royale. 2avril

SUCRE de la Havane—171 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goëlette Mary Clinton et à vendre par S. DE VISSER & Co., No 74, rue des Magasins. 13mars

ATTENTION.

☞ Propriété de valeur située dans le Premier District à l'encan par le shérif—L'attention publique est appelée sur la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, de deux terrains améliorés de valeur situés à l'angle des rues Bacchus et Terpsichore, 1er District. ☞ Voir aux avis.

VENTE A TERME.

☞ Marchandises sèches, jupons, rubans, etc.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches, jupons, rubans, etc., qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions—Au-dessus de $200, 90 jours de crédit.

Vente à terme

☞ Bottes, souliers, brodequins, linge fait et chapeaux.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente à terme, de bottes, souliers, brodequins, linge fait et chapeaux, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions—au-dessus de $200, 90 jours de crédit.

☞ D. E. Murphy, encanteur, appelle l'attention du public à sa vente de quatre sites de très grand prix, situés sur le chemin de fer de Carrollton. La vente à lieu aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel St-Charles.

☞ D. E. Murphy vend à l'encan, ce matin, à 11 heures, une cheval, avoine, de la farine, du maïs, de l'avoine, du son et du foin. Voir l'avis.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Inauguration de la statue de Clay.

Les personnes qui désireraient prendre part à la célébration sont informées qu'on vendra, à la grande station, des billets, au PRIX DE PREMIÈRE CLASSE, pour la NOUVELLE-ORLÉANS, et les acheteurs recevront, pour être au retour, UN BILLET GRATIS. [illegible] O. P. OAKLEY, Agent général pour les billets. R. D. HASELL, Ingénieur en Chef et Surintendant général. 3avril—10t

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1860.

CETTE Banque sera fermée le 6 du courant, Vendredi Saint. Les billets et les comptes échéant ce jour devront être payés jeudi 5 du courant, qui sera également le jour où les billets devront être mis à l'escompte. 3avril. AN. FORTIER, caissier.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1860.

CETTE Banque sera fermée le 6 du courant, Vendredi Saint. Les billets et les comptes échéant ce jour devront être payés jeudi, 5 du courant. E. J. TERAULT, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque sera fermée vendredi prochain, 6 du courant, *Vendredi-Saint*. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés jeudi, la veille. Les billets devront être mis à l'escompte mercredi, 4 du courant, et les réponses seront données jeudi, 5 du courant. EUG. ROUSSEAU, Caissier. 3avril

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 2 avril 1860.

CETTE Banque sera fermée le 6 du courant, VENDREDI SAINT. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés la veille. Les billets seront également reçus jeudi pour être mis à l'escompte. C. A. F. RONDEAU, Caissier. 3avril

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 2me Ml.

CETTE Banque sera fermée, le 6 du courant, VENDREDI-SAINT. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés la veille, et les billets devront être mis à l'escompte mercredi, 4 du courant. H. J. PALFREY, Caissier. 3avril

VIN—3,901 barriques vin de Cette, [illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jr., No 39, rue Conti.

HUILE—1500 paniers huile [illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jr., No 39, rue Conti.

MACARONI. VERMICELLE—1000 caisses macaroni et vermicelle d'Italie [illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jr., No 39, rue Conti.

VÉRITABLES CIGARES de la Havane—[illegible] CABALLERO & BASCALDO, 42, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

AVIS AUX ARCHITECTES

CONSTRUCTEURS ET AUTRES

A VENDRE.—L'élégant escalier double et chêne de Hollande, avec rampe en bronze doré, &c. [illegible] J. LEVOIS & Co. 31mars—tf de s. et 3p. ☞ Enc. Canal & Bourbon.

Avis.

LE soussigné agent du STATEN ISLAND SHIRT MANUFACTORY, à New York, [illegible] FRANCIS FERNANDEZ, No 114 encoignure St-Louis et Chartres.

P. Laplace & R. Tudury

Successeurs de Gros & Lode

Confiserie et distillerie,

Vente en gros et en détail à l'angle des rues Esplanade et Vieille-Levée, Nouvelle-Orléans. [illegible]

M. A. CALONGNE,

ENCOIGNURE des rues Royale et Dumaine. Marchand de comestibles [illegible]

EN débarquement des navires Washburn et Falmouth de Bordeaux [illegible] V. & E. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

Rue de Chartres, No 262.

J'AI l'honneur de prévenir le public qu'ayant de l'établissement de mon magasin [illegible] BARRILLIE.

DEMANDE DE PLACE

UNE dame parfaitement recommandée, désirerait voyager avec une famille allant en Europe et à qui elle rendrait tous les soins. S'adresser No 11 rue Ste-Anne. 27mars—1M

Aux Dames en voyage.

UNE dame française désire trouver une place de femme de chambre ou de bonne d'enfants auprès d'une famille se rendant en Europe. [illegible]

A vendre à des conditions raisonnables.

Plusieurs beaux magasins donnant au bel intérêt [illegible]

Grocerie à vendre à l'amiable.

GROCERIES A VENDRE. [illegible]

ARROSAGE—Le Sr BERNARD LATAPIE, [illegible]

EAU—Les Srs B. LATAPIE & Co ont aussi chargés de la vente de l'eau [illegible] Rue Craps No 319, entre Histoire et St Antoine. 21 mars—4

Demande de Cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière qui sache bien faire la cuisine française, pour louer ou à vendre. S'adresser rue de Chartres, No 43. 8mars

VINS FINS DE CHAMPAGNE,

ERNEST IRROY & Cie,

A Mareuil-sur-Ay,

NUMA LACOSTE & Co, Agents pour la Nouvelle-Orléans. 16nov

NEW YORK.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

537, *Houston Street, près Broadway*, 537.

(AUTREFOIS 43 WALKER STREET).

M. LAURENT SENS, des hautes Pyrénées (Tarbes), ayant demeuré longtemps à la Nlle-Orléans où il a laissé de nombreux amis, tient à New-York, au centre des affaires, un hôtel qui se recommande aux voyageurs par la bonne table, le confort des appartements et l'exactitude du service.

Un restaurant est attaché à l'hôtel. MM. les voyageurs peuvent s'y faire servir à toute heure. 6 fe—tf

A. TAMBOURY. T. OLIVARI. E. DEFFEZ.

TAMBOURY, OLIVARI & CO,

Marchands commissionnaires en général.

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux de vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Château de Forlets, Laffite, Margaux, d'Arche, Guirand, &c.

No 87, rue Royale,

Entre Conti et St Louis.

NOUVELLE-ORLEANS.

15 mars

LE FOURNEAU

SACCHAROMETRE A BAGASSE,

Patenté le 21 juillet 1857.—Equipage et clarificateur à la vapeur, patentés de 1855 et 1859.

Mon système patenté d'employer deux pressions de vapeur dans les appareils destinés à faire cuire le sucre n'a besoin que d'être compris pour qu'on en reconnaisse la grande supériorité sur tous les autres, parce qu'il est basé sur des principes scientifiques et réels et par le système complet le clame, par la vapeur, dans des appareils à sucre. Il convient à presque toutes les sucreries.

FOURNEAUX PERFECTIONNÉS POUR LE CHARBON, SOUS LES BOUILLOIRES OU SOUS LES CHAUDIÈRES. [illegible]

Les soussignés réfère ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de voir fonctionner ces fourneaux aux planteurs suivants qui en ont fait construire chaque:

William J. Fort, habitation Magnolia, Ouest Feliciana—Dr. F. Kenner, Ashland et Bowdon, Ascension—Deux. R. H. Barrow, Yattan, &c. Dr J. W. Lyle, Smithfield, &c. [illegible]

GEORGE M. LONGACRE, rue Natchez No 30 Nouvelle-Orléans.

Vente aux prix d'encan,

Tous les vendredi et samedi de chaque semaine,

CHEZ Mme COLIN,

Rue Royale, encoignure St-Philippe.

MME COLIN fait part aux dames de la Nlle-Orléans et aux dames de la campagne qui lui ont fait un bon accueil lors de son voyage dans les paroisses, qu'elle va ouvrir elle vendra

Tous les vendredi et samedi,

Une quantité considérable de CHAPEAUX de tous genres et d'articles de nouveautés aux mêmes prix qu'à son dernier encan. 3av—2m.fsup

Une ère nouvelle

DANS LA PHOTOGRAPHIE.

Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie

LE HALLOTYPE PERFECTIONNÉ

J. H. HALL

ET

ANDERSON & BLESSING,

No 61, rue du Camp.

Appelant respectueusement l'attention du public sur un nouveau genre de portraits présentés aujourd'hui pour la première fois.

M. HALL, l'inventeur, a pris une patente. Après des années d'expériences, il est arrivé à une perfection telle que les artistes, les connaisseurs et les photographes déclarent que le

HALLOTYPE PERFECTIONNÉ

est sans contredit supérieur à toutes les autres photographies.

[illegible]

J. H. HALL ET ANDERSON & BLESSING, invitent les artistes et les amateurs à venir s'assurer du fait à leur établissement.

Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie
Une ère nouvelle dans la photographie

18 mars—6 sem

NOUVEAU MAGASIN

NOUVEAU MAGASIN.

MARCHANDISES NOUVELLES, Marchandises Nouvelles.

GRAND RABAIS.

137 Rue du Canal 137

Les soussignés informent leur clientèle et le public en général, qu'ils ont pris le magasin No 137, rue du Canal dont ils feront l'ouverture lundi 2 avril, avec un

bel et grand assortiment

DE

Nouvelles et riches marchandises,

Qu'ils ont reçues dernièrement d'Europe et du Nord. Ces marchandises ayant été achetées [illegible]

ROBES ORGANDI TRÈS RICHES qui seront vendues à grands sacrifices: JACONATS, BAREGES ANGLAIS, ROBES de tout genre et du goût le plus nouveau, Robes de foulard qui pour voyage, de Popeline de printemps, nouvel article.

Un grand assortiment de robes soie, couleur de tous genres et très riches, seront vendues à une grande réduction de prix.

BRODERIES.

[illegible]

AUX HABITANTS

Les habitants trouveront un très grand assortiment de

LOWELLS
OSNABURGS
KERSEYS
LINSEYS
COUVERTES.

[illegible] C. LAROUSSINIA Co., 137, rue du Canal, Touro Buildings.

Bon marché! Bon marché! Bon marché!

Grande vente, à des prix réduits,

DE

SOIERIES,

Au No 126, rue du Canal.

Les soussignés annoncent à leur clientèle et au public, que devant décoder leur immense stock de *Soieries en pièces et robes de soie*

de tous genres, [illegible]

Magnifique robe

à très bon marché.

6mars—6t. E. REILLY & Co.

Bateau amarragé en fer, à louer.

LES magasins du bateau amarragé en fer, qui doit être situé [illegible]

J. C. BARELLI, No 61, rue de la Commune. C. T. NASH, No 25, rue Carondelet. 8mars—1m

Hôtel d'Est Pascagoula.

Le soussigné annonce à ses amis et au public, en Louisiane et dans les Etats voisins, qu'il a acheté le nouvel Hôtel d'Est Pascagoula et les terres qui en dépendent. [illegible] CHARLES L. GUMBEL.

A LOUER.

La maison No 149, rue du Canal côté nord, après l'encoignure Bourbon, [illegible] Wm. SYER, No 4 Commercial Place.

Formation de Société.

A DATER de ce jour, M. Jules Brouzeck devient associé de ma maison. Les mêmes affaires seront continuées sous la raison sociale de HENRY VALETON & Co. HENRY VALETON. Nlle-Orléans, 1er avril 1860. 2av

EN débarquement du navire Ann Washburn, de Bordeaux [illegible] HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN débarquement du navire Falmouth, de Bordeaux [illegible] HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN débarquement des navires John Trucks et Pilgrim, de Bordeaux [illegible] HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31 rue Bienville.

CIGARES—500 milliers cigares Havane des meilleures marques, [illegible] S. DE VISSER & Co., 94, rue des Magasins.

MARBRE—361 blocs marbre blanc d'Italie, [illegible] PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 39 rue Conti.

MAÏS—1,000 sacs maïs blanc prime, [illegible] F. A. GONZALES & Cie.

FOIN—300 balles foin prime de l'Est et de l'Ouest, [illegible] F. A. GONZALES & CO., No 11, Front Levée, près Bienville.

MAÏS—300 sacs maïs blanc prime de Kentucky, [illegible] F. A. GONZALES & CO.

FOIN—250 balles bon foin de l'Ouest et de l'Est, [illegible] F. A. GONZALES.

TRUFFES!—Truffes!—100 1/2 boîtes truffes noires, [illegible] PIAGGIO & VIOSCA, 39 rue Conti.

CERISES et fruits à l'eau-de-vie—[illegible] FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.

CONVENTION DEMOCRATIQUE

Pour Charleston, Caroline du Sud, par la voie de la Havane.

Le magnifique steamer de 1ère classe COATZACOALCOS du port de 2500 tonneaux, capt. Wilson, partira le 16 avril, à huit heures du matin, pour les ports ci-dessus, et reviendra à la Nouvelle-Orléans après l'ajournement de la Convention, pourvu qu'il se présente, d'ici au 16 avril, un nombre suffisant de passagers. On s'enregistrera à cet effet dans nos bureaux.

Prix du voyage, aller et retour $60. Les personnes qui désireront rester à bord pendant le séjour à Charleston, y auront lignes, nourriture, etc., moyennant $2 50 par jour.

Prix du voyage jusqu'à la Havane $30; Charleston $40.

S'adresser à J. H. ASHBRIDGE & NEPHEW, 120 rue de la Commune.

Le steamer a de magnifiques emménagements pour 250 passagers de première classe. 23 mars—au 16 av

POUR LE HAVRE—Le navire américain WARWICK, capitaine H. Duverger, partira pour le port ci-dessus au commencement du mois d'avril. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, potence 47 troisième district, ou à GREENY & FARWELL, 7 mars.

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE

pour $35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE

qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public et s'appelle

LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS:

Voici ce qui la rend supérieure aux autres pour ses familles et les habitations:

1.—Elle est d'une exactitude et d'une force remarquables. Elle peut faire QUATRE MILLE POINTS à la minute et des POINTS PARFAITS.

2.—Elle ne manque pas de faire le point et fonctionne sans bruit.

3.—Elle est merveilleuse, simple et l'on apprend facilement à la faire fonctionner.

4.—Il est impossible de se tromper et arrangeant les aiguilles.

5.—Elle coud parfaitement et toutes par ses diff. sortes qu'offrent les autres machines.

6.—Enfin, et ce n'est pas ce qu'il a de moins important le prix (trente-cinq piastres) est au-dessous de celui de toutes les autres bonnes machines à la point de [illegible].

☞ On garantit que les acheteurs seront satisfaits sous tous les rapports. [illegible]

DAVIS BROTHERS, Agents, No 93, rue du Camp.

AVIS, AVIS, AVIS.

D. LOPEZ,

CHOCOLATIER ET CONFISEUR

(GROS ET DETAIL)

85, rue de Chartres, ancien No 95.

INFORME respectueusement ses nombreuses clientèle et le public, [illegible]

QUINCAILLERIE et COUTELLERIE

EN LIQUIDATION.

LE soussigné, désirant se retirer des affaires, vendra à très bas prix, son fonds de Quincaillerie en gros et en détail, au No 1, Vieille Levée, près Canal, en face de la Nouvelle Douane. V. DAVID.

N. B. La plus grande partie du stock a été importée récemment [illegible]

A. SAULET,

Rue de Chartres, No 36.

INVITE ses amis et le public en général à venir visiter le magnifique assortiment d'habillements [illegible] A. SAULET, No rue de Chartres entre Douane et Bienville.

A VENDRE.

VIN ROUGE—[illegible] J. CHANTEGREL, No 69, rue Royale.

LES soussignés ont formé, à partir de ce jour, une société sous la raison commerciale de TAMBOURY, OLIVARI & Co pour la continuation en gros de l'importation des VINS, COGNAC, LIQUEURS [illegible] A. TAMBOURY, T. OLIVARI, E. DEFFEZ.

LA société existant en cette ville entre EMILE BEL et CH. DE MONSABERT sous la raison sociale de E. Bel & Co est dissoute d'un commun accord [illegible] EMILE BEL, CH. DE MONSABERT.

Société.

LES soussignés ont aujourd'hui formé entre elles une société [illegible] SOPHIE SEEUWS, MARIE DUMONT.

ŒIL ET OREILLE.

LE Dr. VON MOSCHZISKER,

Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille,

124, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

PIANOS RICHES,

A DOUBLE PERCUSSION.

[illegible]

A. PERIER,

Vient d'ouvrir RUE ROYALE, 56, entre Conti et St-Louis, un nouveau magasin de PIANOS, [illegible]

MUSIQUE,

Maison T. E. Hewett,

SOURDES & CHASSAIGNAC

Successeurs

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés!

LE PARDON

FAUST

HERCULANUM

ORGUES A MANIVELLE

PIANOS HARMONIUMS,

PIANOS MECANIQUES,

ADOLPHE FLANDRAIN,

44, rue Conti, entre Chartres et Royale.

Vient de recevoir un assortiment de Pianos harmoniums [illegible]

FLANDRAIN & CHARPAUX,

DEPOT DES

PIANOS DE PLEYEL

[illegible]

VÉRITABLES CIGARES de la Havane—[illegible] CABALLERO & BASCALDO, No 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

MEDICAMENTS SPECIAUX

Pharmacie française.

EN plus de tous les médicaments patentés français, on trouvera aussi toutes les spécialités contre les maladies secrètes et les maladies de la peau. [illegible] Encoignure Orléans et Bourbon.

AMANDES, noix, noisettes, etc.—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

TRUFFES. Pâtés truffes, [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

AUX confiseurs, distillateurs, pharmaciens—[illegible] LANATA FRERES, Nos 11, rue Jefferson.

AVIS

AUX MÉDECINS, PLANTEURS ET PROPRIETAIRES D'ESCLAVES.

L'HOPITAL DE VILLE, DU Dr O. ANFOUX exclusivement pour le traitement de la pierre, *Rue des Champs-Elysées, entre Solidelle et Joséphine*, est maintenant ouvert.

$20 de récompense.

Parti marron, en décembre 1859, du Quartier de Borne, Paroisse Plaquemines, le nègre NED PLASKY, [illegible]

SEULE AGENCE

M. M. ELAM,

(Ci-devant de Natchez, Mississippi,)

S'EST établi au No 66 rue Baronne, et au No 176, rue Gravier, Nlle-Orléans, à deux ilets derrière l'Hôtel St-Charles, et il offre de beaux ESCLAVES en vente. [illegible]

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux [illegible] HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31 rue Bienville.

Secours aux Orphelines!

UNE grande FOIRE sera ouverte [illegible]

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord

Nlle-Orléans, 21 mars 1860.

CONFORMÉMENT à la charte, une élection [illegible] R. S. CHARLES, Secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 21 mars 1860.

AVIS est donné [illegible] R. S. CHARLES, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

[illegible] N. O. TISDALE, Secrétaire.

Grand magasin de modes,

DU SUD

Aux prix de New-York,

S. C. FABIO,

Rue de Chartres, encoignure Hôpital.

ANNONCE respectueusement [illegible]

CHAPEAUX DE PAILLE DE RIZ [illegible]

Un grand assortiment de chapeaux en paille pour demoiselles et garçons.

[illegible]

JAMBONS

FLEUR DE LYS

QUALITÉ EXTRA PASSÉS AU SUCRE

A vendre par

A. CASSARD & CO.,

Seuls Agents.

No 39, rue Tchoupitoulas.

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle

Instrumens de Sax,

[illegible]

BALANCES A PLATE-FORMES

BREVETÉES,

DE FAIRBANKS.

☞ Fabriquées seulement par les INVENTEURS [illegible]

BALANCES POUR ENTREPOTS.
BALANCES POUR MAGASINS, [illegible]
BALANCES POUR FONDERIES.
BALANCES POUR FOIN ET CHARBON.
BALANCES POUR CHEMINS DE FER.
BALANCES POUR PHARMACIENS.

Des Leviers, Cadres et Crochets

[illegible] FAIRBANKS & CO.

MAISON TIBLIER,

Encoignure Dumaine et Chartres.

[illegible]

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane.

Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BIJOUX, [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] HENRY PEYCHAUD, Président. S. PLASSAN, Vice-Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Directeurs.

S. PLASSAN	THOS. N. BLAKE
C. H. KERNION	B. NALTET
A. LAFOREST	E. MORENO
F. MALOCHÉE	PAUL GUEYROUZE
	E. PEYCHAUD

M. VINCENT MORRE, [illegible] BERNARD TURPIN.

ATTENDU par le navire Ann Washburn de Bordeaux [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 46 Vieille Levée.

ERNEST TURPIN,

Confiseur en Gros,

55............Rue Vieille-Levée............55

NOUVELLE-ORLEANS

FABRIQUE à la vapeur. Pastilles de gomme, pâte de jujube et de guimauve, dragées, pralines, et toutes sortes de confiseries, sirops et candis.

AVIS.

LES soussignés, ayant acheté de M. H. W. Patout le privilège exclusif d'employer l'appareil à boucher, patenté, de M. M. Putnam, pour la ville de la Nlle-Orléans, [illegible] FABLO & CO.

Infirmerie de la rue du Cirque,

Nouvelle-Orléans,

Entre les rues POYDRAS et PERDIDO.

Dr MERCIER, No 191, rue du Canal entre Philippa et Baronne.

Dr STANFORD CHAILLE, No 193, rue du Camp.

☞ Un dépôt pour DIX JOURS est exigé des malades à leur entrée à l'Infirmerie.

Chambres pour les malades des deux sexes	$ 3
Salles	1 00
Chambres pour les esclaves	1 00
Salles pour les esclaves	1 00

Les opérations se paient à part.

[illegible]

HOPITAL LUXEMBERG,

Aujourd'hui Hayes.

CET établissement sera sous peu disposé pour toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. Il sera dirigé de même que les Maisons de Santé de Paris, joindra aux avantages d'un Hôpital le confort et les attentions du chez soi [illegible]